



ARRÊTÉ MUNICIPAL  
N° 260444

Portant réglementation de la circulation et du stationnement pour EAU D'AZUR - SERVICE ASSAINISSEMENT, boulevard d'Alsace-Lorraine - PROLONGATION -

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L2213-5 ;  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110-2 al 2, R411-2, R411-25, R413-1 et R417-9 à R417-13  
Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;  
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre I, 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié (journal officiel du 30 janvier 1993) ;  
Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°2002-100 en date du 04 février 2002 relatif à la lutte contre le bruit ;  
Vu l'arrêté municipal n°081028 en date du 24 octobre 2008 modifié relatif à la lutte contre le bruit ;

Vu la demande VIAZUR n° 2026005228 ;

Vu l'arrêté municipal N°260428 du 16 Avril 2026, réglementant la circulation et le stationnement pour Eau d'Azur service Assainissement Bd Alsace Lorraine,

Vu la demande du 22/04/2026 de la Régie Eau d'Azur Service assainissement, sollicitant le prolongation de l'autorisation de travaux n°26-BSM-00033, présentée en date du 10/04/2026, par EAU D'AZUR - SERVICE ASSAINISSEMENT, EAU d'AZUR BATIMENT A - LE PHOENIX ZAC DE L'ARENAS 06200 NICE - tél : 04 89 98 18 34 représentée par M. VALIENTE Alain - port : 06 64 48 13 58, nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation en urgence de la cana eu, en agglomération - boulevard d'Alsace-Lorraine, par l'entreprise NICOLO, ZAC SAINT ESTÈVE - ROUTE DE LA BARONNE 06640 SAINT JEANNET LES PLANS - 04 92 12 14 63 représentée par M DOMITILE Thierry - port : 06 30 67 34 08, du 30/04/2026 au 15 Mai 2026 à 17 heures ;

Vu l'avis favorable de la Métropole Nice Côte d'Azur au titre de ses compétences dévolues par l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, Direction Territoriale Collines et Littoral Est 5, rue de l'hôtel de Ville 06364, NICE ;

Considérant que pour finaliser ces travaux, il y a lieu de prolonger l'arrêté municipal N°260428 du 16 Avril 2026, réglementant la circulation et le stationnement pour Eau d'Azur service Assainissement Bd Alsace Lorraine,

ARRÊTE

**ARTICLE 1** : l'arrêté municipal N°260428 du 16 Avril 2026, réglementant la circulation et le stationnement pour Eau d'Azur service Assainissement Bd Alsace Lorraine est prolonger du 30/04/2026 au 15/05/2026 à 17h.

**ARTICLE 2** : Les autres articles énoncés dans l'arrêté municipal N°260428 du 16 Avril 2026, restent valables.



ARRÊTÉ MUNICIPAL  
N° 260444

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication conformément à la réglementation en vigueur et sera dûment notifié au maître d'ouvrage.

**ARTICLE 4** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**ARTICLE 5** : Copie du présent arrêté sera transmise dans son domaine de compétences à :

- Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer,
- EAU D'AZUR - SERVICE ASSAINISSEMENT,
- NICOLO.

ainsi qu'au Chef du service Est Littoral au sein de la Direction Territoriale Collines et Littoral Est de la Direction Déléguée à la Voirie et aux Réseaux de la Direction Générale Adjointe Exploitation et Territoires

**ARTICLE 6** : Le Maire ou son délégataire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Beaulieu-sur-Mer, le 22 AVR. 2026

Le Maire de Beaulieu-sur-Mer  
Conseiller Métropolitain



M. Roger ROUX